

LE SAHEL EN LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

LEÇONS D'EXPERIENCES



Ouvrage collectif
dirigé et rédigé par

RENE MARCEAU ROCHETTE

EXPERIENCE N° 8

**LE MARCHÉ A BÉTAIL SÉCURISÉ
DE SOFARA/MOPTI – MALI**

par
Docteur Noumou DIAKITE, ODEM, SEVARE/MOPTI

Janvier 1988

0 - INTRODUCTION.

L'Opération de Développement de l'Élevage de Mopti (ODEM), créée en 1985, est financée conjointement pendant sa deuxième phase 1986-90 par la Banque Mondiale, la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE), la France (FAC) et le Gouvernement de la République du Mali. Elle s'étend sur 95 000 km² couvrant l'ensemble de la 5^{ème} Région et une partie de la 6^{ème} Région (cercle de Niafunké, arrondissements de Bambara Maoundé et d'Inadiatafane).

Cet espace pastoral est le **principal réservoir du cheptel national** : 30 % des bovins, 20 % des ovins-caprins. Le cheptel de la zone, évalué par survol aérien en mai-juin 1987, est le suivant :

- Bovins :	1 208 000	- Asins :	91 000
- Caprins :	1 519 000	- Camelins :	30 000
- Ovins :	760 000	- Equins :	10 000

La zone ODEM comprend deux grands types d'espaces pastoraux : les **pâturages secs** du Séno, Séno-Mango et Gourma occidental et les **pâturages inondables**, les bourgoutières du Delta intérieur. Tous sont soumis aux dégradations de la désertification dont l'une des causes, parmi d'autres, est la surexploitation et la mauvaise gestion pastorale. Inversement, la sécheresse et la désertification provoquent des pertes périodiques de bétail dramatiques pour les éleveurs et dommageables pour l'économie nationale dont 19 % du PIB et 30 % des recettes d'exportation proviennent des productions animales.

Au regard de cette situation, le programme de l'ODEM a connu des adaptations. Actuellement, dans la perspective de la lutte contre la désertification, l'ODEM a deux objectifs essentiels :

- former et organiser les éleveurs et agro-pasteurs à la gestion de leur espace pastoral et à la régénération des pâturages secs et des bourgoutières ;
- former et organiser les éleveurs et les commerçants de bétail pour assurer une bonne commercialisation, condition clé d'une gestion équilibrée des troupeaux.

La présente fiche expose l'expérience du marché à bétail cogéré créé par la Coopérative des Éleveurs de Sofara avec l'appui de l'ODEM.

1 - LA COOPERATIVE DES ELEVEURS DE SOFARA.

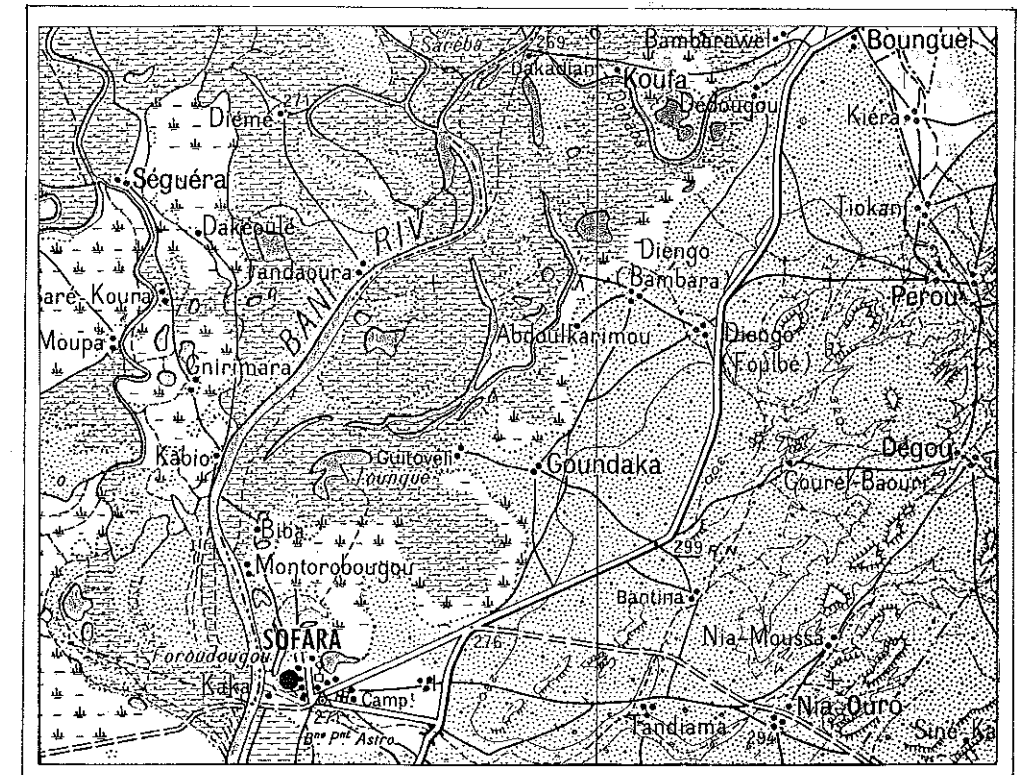
1.1. SOFARA.

Sofara est situé sur la rive droite du Bani, au bord du grand axe routier Mopti-San-Koutiala et San-Bamako, à 70 km au sud de Mopti/Sévaré et 45 km à l'Est de Djenné. Chef-lieu d'arrondissement, Sofara appartient au canton de Fakala, cercle de Djenné, 5^{ème} Région (carte n°1/Mi).

Sofara est en zone sud-sahélienne mais la moyenne pluviométrique de 1981 à 1987 (378,5 mm) est inférieure de 200 mm à la moyenne 1921-1987 (563,3 mm). On a vu avec l'expérience de régénération des bourgoutières à Tombouctou (expérience n°7) que le régime hydrologique du Niger connaît aussi une régression sensible.

Or, Sofara est aux limites de deux mondes pastoraux : celui des pâturages d'hivernage du Séno et du Plateau Dogon à l'Est ; celui des pâturages inondés du Delta Intérieur à l'Ouest (carte n°2) ; l'un et l'autre subissent de plein fouet les effets de la sécheresse et de la désertification.

Carte n°2 - La zone de Sofara.

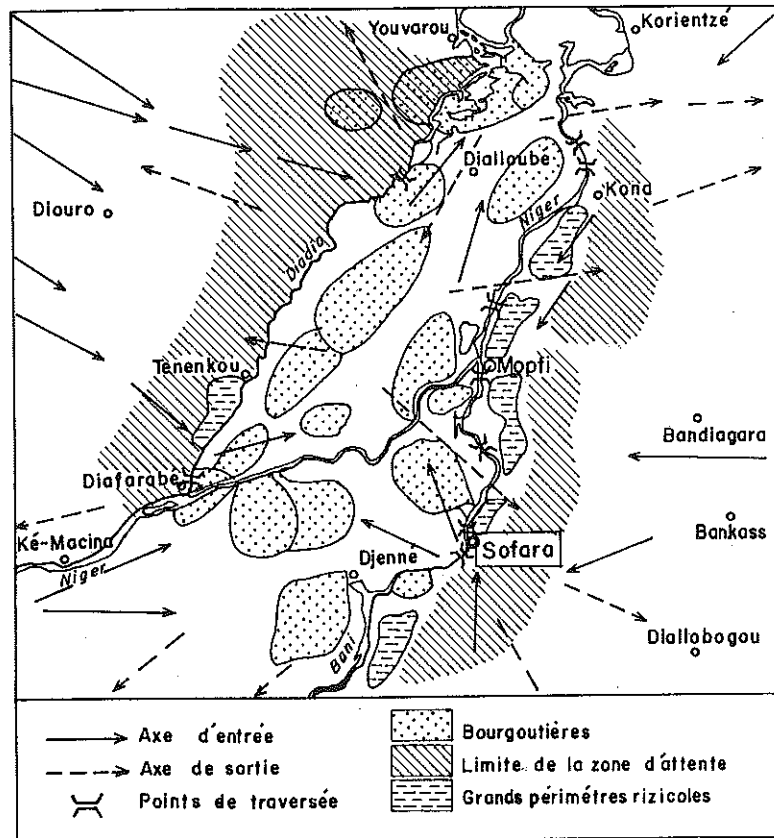


La population de l'arrondissement de Sofara est de 25 190 h (recensement d'avril 1987) ; elle était de 23 650 h en 1976 ; ce pays au bord de l'eau a donc vu son croît démographique anihilé par l'**émigration**. La population est composée essentiellement de Bambara, de Peuls et de Bozo dont les activités dominantes respectives sont l'agriculture, l'élevage et la pêche.

La culture sèche domine dans le Sud et l'Est de l'arrondissement : mil, arachide, niébé. A Sofara, le Bani est déjà dans le delta intérieur du Niger : la riziculture s'est développée ainsi que le maraîchage à côté des vergers et des cultures traditionnelles de sorgho-mil-arachide-niébé. Certains agriculteurs sont bien équipés en matériel de culture attelée et la plupart ont du bétail.

Le cheptel officiel de l'arrondissement est relativement maigre : 8 000 bovins et 12 000 ovins-caprins mais la zone de Sofara est un **noeud important** entre la zone d'attente à l'Est et les bourgoutières du delta à l'Ouest et au Nord (carte n°3).

Carte n°3 - La situation géographique de Sofara



Sofara est l'un des points de passage majeur pour l'entrée des troupeaux dans les bourgoutières du delta. Après l'hivernage, les grands troupeaux du Seno se rapprochent du Bani et broutent les pâturages secs et les pailles des récoltes. L'attente peut durer deux mois (fin septembre à fin novembre). La Conférence Régionale Annuelle des Bourgoutières réunit les représentants des éleveurs, des services techniques du développement rural (dont l'ODEM) et des autorités administratives et politiques. Elle décide de la date d'entrée : le 29 novembre en 1986. Des milliers de bêtes franchissent alors le Bani à Sofara et resteront dans les bourgoutières jusqu'en mars-avril.

En outre, par sa fonction de point de passage du fleuve et par sa situation sur l'axe routier, Sofara est l'un des grands marchés terminaux des animaux vendus dans le delta et exportés (il est l'égal de Mopti/Sévaré, Fatoma, Konna et Douentza).

1.2. CREATION DE LA COOPERATIVE DES ELEVEURS.

La Coopérative des Eleveurs de Sofara a été créée officiellement le 2 avril 1983 par un groupe de 13 éleveurs, tous de Sofara et des villages voisins, avec l'appui du chef de poste vétérinaire ODEM et de l'agent d'arrondissement de la Coopération.

La coopérative a pour buts :

- d'organiser les éleveurs pour défendre leurs intérêts lors des mouvements de transhumance ;
- de soutenir les éleveurs auprès de l'administration et de la gendarmerie dans les conflits les concernant (dégâts dans les champs, vols d'animaux, litiges divers) ;
- d'organiser et participer aux fêtes de la traversée des animaux à Sofara ;
- de s'informer et d'informer les éleveurs sur les mouvements de commercialisation du bétail ;
- de contribuer à l'approvisionnement en intrants pour le bétail (compléments alimentaires, médicaments, etc...) ;
- de matérialiser l'espace pastoral.

La Coopérative est organisée avec un président, un trésorier général, un responsable à la production, un délégué aux affaires sociales ; à partir de 1986, elle s'est adjoint un Comité de surveillance et de gestion du marché (cf. point 2.4.1. ci-après).

De 1983 à 1985, l'activité de la coopérative est réduite à la sauvegarde des intérêts des éleveurs et à la matérialisation de l'espace pastoral (délimitation des parcours d'accès au passage du fleuve et aux bourgoutières). Les responsables disent que leur coopérative était alors comme les autres une "coopérative de graines de coton" parce que, pendant la dernière sécheresse, seuls les éleveurs membres d'une coopérative pouvaient recevoir gratuitement des graines de coton pour empêcher leurs bêtes de mourir de faim. Il est vrai que les moyens de la coopérative étaient très faibles (cotisation de 5 000 F par adhérent, ristourne de 10 % sur la vente des intrants, ristourne des cotisations pour la traversée des animaux). Il ne lui était pas possible de conduire elle-même des actions de développement.

Cependant, cette période a permis à la coopérative :

- de gagner une certaine confiance auprès des éleveurs autochtones et transhumants ;
- de connaître et maîtriser les conflits impliquant des éleveurs, en particulier les conflits fonciers ;
- de former un bureau solide, capable de gérer efficacement les recettes ;
- d'apprendre à coopérer avec l'encadrement ODEM et à définir des actions et programmes plus concrets et réalistes.

Le 6 juin 1987, la coopérative comptait 133 membres de 18 villages et campements peuls dont 12 éleveurs peuls autochtones mais transhumant dans la zone. Son rayon d'action s'étend sur l'ensemble de l'arrondissement.

1.3. LA DECISION DE CREATION D'UN MARCHÉ AUTOGERÉ.

Ayant visité le marché sécurisé de Fatoma, créé et géré par l'ODEM, et des actions de régénération de bourgoutières, la coopérative de Fatoma était décidée fin 1985 à :

- construire un marché à bétail du type de celui de Fatoma ;
- régénérer en bourgou la mare de Forgho pour les vaches laitières de la zone.

Dès son arrivée en janvier 1986, le nouveau chef de poste ODEM de Sofara contacte l'agent de la Coopération et réunit la coopérative pour proposer que l'ODEM étudie la fiabilité du projet de marché et appuie sa réalisation. Trois solutions avaient été retenues comme possibles :

- un marché réalisé et cogéré par la coopérative et l'ODEM ;
- un groupe d'éleveurs nantis finance la construction du marché, avec ou sans l'aide de l'ODEM, et la coopérative le gère ;
- un éleveur de la place finance le marché avec l'ODEM, le cogère avec elle pendant tout la période de remboursement du prêt ODEM.

La coopérative avait déjà obtenu un document lui attribuant un hectare pour le marché dont le coût était évalué à 5 millions. Le 9 février, la coopérative prenait l'engagement écrit de construire le marché, de faire de la bourgoculture et de lutter contre les "térérés" (voleurs de bétail) dans la zone ODEM ; copie était envoyée à l'ODEM. Ce même jour, la coopérative décidait d'entreprendre immédiatement les travaux par la confection de briques pour le mur de clôture du futur marché.

Le 17 février 1986, le chef de secteur Elevage de Djenné saisissait officiellement par écrit la Direction Générale de l'ODEM de la demande d'appui de la coopérative de Sofara.

La mission technique ODEM, après concertation avec les responsables de la coopérative et amendements proposés par la Direction Générale, arrêtait un projet que la coopérative adoptait. L'une de ses originalités était de proposer le revêtement du mur en banco par des briques cuites fabriquées localement par une association de femmes de forgerons. L'option cogestion coopérative-ODEM était retenue. L'enquête de la mission aboutissait à prévoir un marché hebdomadaire pour 500 bovins et 800 ovins-caprins ; l'espace du marché pourrait également servir de parc de séjour pour les animaux en attente d'exportation ou en embouche.

2 - LE MARCHÉ : REALISATION ET FONCTIONNEMENT.

2.1. REALISATION.

Dès la fin février 1986, les coopérateurs entreprennent la fabrication des briques en banco. En avril, avec l'appui des organisations politiques et des autorités administratives, tout le village participe : en un mois, 20 000 briques sont faites et 2 puits sont foncés dans l'enceinte du marché.

Constatant l'engagement de la population et la capacité de la coopérative, l'ODEM consent un premier soutien de 500 000 FCFA en mai.

Sollicité, le PAM apporte une aide alimentaire qui motive et aide les 4 maçons, 15 manoeuvres et 5 charretiers salariés à la tâche par la coopérative ainsi que tous les travailleurs bénévoles.

Fin juin 1986, bien qu'inachevé, le marché était opérationnel et la coopérative décidait de son ouverture pour le 15 juillet afin que les recettes contribuent à payer les derniers travaux et investissements.

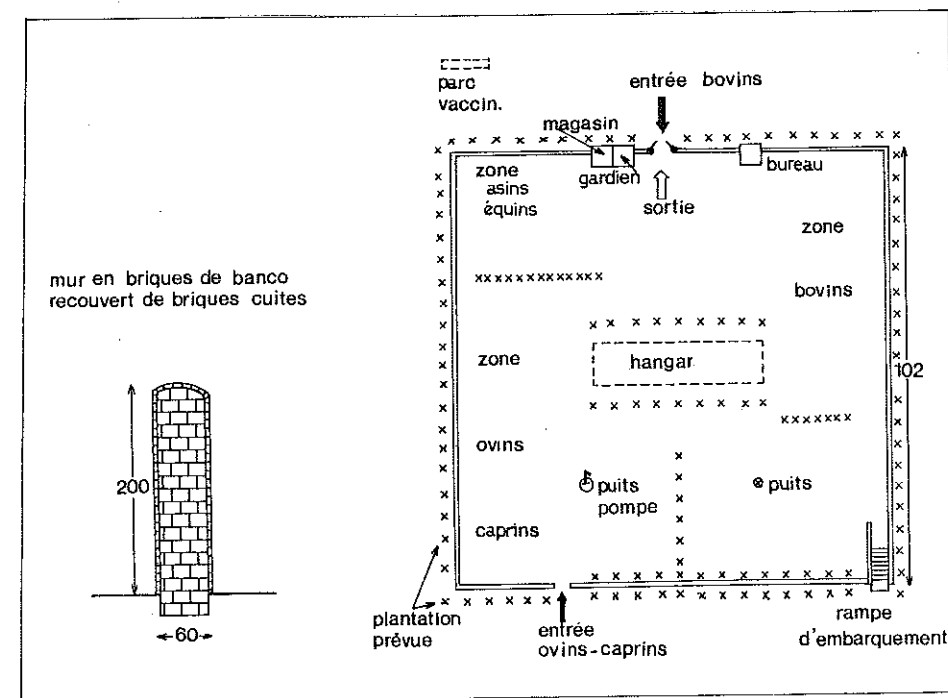
2.2. LE MARCHÉ.

Le plan ci-joint (figure n°4) montre la structure du marché à bétail de Sofara.

Sont entièrement réalisés fin 1987 :

- le mur d'enceinte de 103 m de long, 102 de large, 2 m de hauteur, épais de 80 cm dont 60 cm en briques de banco re ouvertes à l'intérieur et à l'extérieur par des briques cuites de 10 cm d'épaisseur (100 000 briques en banco et 100 000 briques cuites). Les portes sont surmontées par un fronton et fermées par des battants métalliques fabriqués à l'ODEM.
- la maison de deux pièces : un logement de gardien et un magasin ;
- le bureau ;
- 2 puits traditionnels busés (80 cm de diamètres) dont l'un est équipé avec une pompe manuelle fabriquée à l'ODEM ;
- la rampe d'embarquement en banco.

Figure n°4 - Le marché à bétail de Sofara.



Les réalisations en cours ou prévues sont les suivantes :

- la fabrication d'abreuvoirs métalliques par l'atelier de l'ODEM;
- la construction, en cours, d'un hangar abri pour les éleveurs et les courtiers ;
- la finition de la rampe d'embarquement par un revêtement en briques cuites pour résister au piétinement des animaux ;
- la plantation de haies d'arbres dans et autour du marché ;
- le couloir de vaccination prévu à l'extérieur du marché.

Ce marché est beau et fait la fierté de la coopérative, de Sofara et de l'ODEM ; il le sera plus encore et deviendra un lieu social de première qualité lorsque les arbres auront été plantés et auront poussé.

2.3. LE COUT DE REALISATION.

Les travaux réalisés ont coûté 4 800 000 FCFA à la date de novembre 1987 avec un dépassement des prévisions inférieur à 5 % (tableau n°1). A ces coûts, il faut ajouter les frais d'étude et de représentation assurés par l'ODEM, soit 250 000 F environ.

Tableau n°1 - Coûts du marché à bétail de Sofara (en FCFA)

Investissements	Coût financier prévu	Coût financier réalisé	Observations
Enclos et revêtements en briques cuites	3 000 000 F	3 250 000 F	Ecarts liés aux autres éléments (ciment) + portes métalliques + main d'oeuvre
2 puits traditionnels dont un équipé d'une pompe	435 000 F	375 000 F	Puits de 12 m au lieu de 20 m en prévision
Logement et magasin	350 000 F	325 000 F	Ecart lié à la main d'oeuvre
Bureau	185 000 F	175 000 F	Ecart peu significatif
Rampe Embarquement	625 000 F	675 000	Ecart lié à la main d'oeuvre
TOTAL	4 595 000 F	4 800 000 F	Ecart lié à la main d'oeuvre et matériaux imprévus

En outre, les apports bénévoles de la population et des coopérateurs (briques en banco, travail) peuvent être estimés à environ 2,2 millions de FCFA, ce qui porte la valeur du total du marché, en novembre 1987, à 6,6 millions de FCFA et 8,5 millions lorsque les travaux seront achevés.

Pour faire face à ces dépenses, la coopérative dispose du budget suivant :

source	volume	%
- apport propre de la coopérative	400 000 F	6
- prêt remboursable ODEM	2 500 000	40
- subvention PAM (food for work)	1 500 000	24
- recette du marché de 07/86 à 11/87	1 902 000	30
total	6 302 000	100 (74)
- apports gratuits produits et main d'oeuvre	2 200 000	(26)
total	8 502 000	(100)

L'apport financier de la coopérative est égal à 36 % du budget dont 30 % provenant des recettes même du marché. L'apport global de la coopérative (financier, matériel et de travail) est évalué à 53 % de la valeur estimée du marché.

2.4. FONCTIONNEMENT ET GESTION.

Les règles d'organisation, de fonctionnement et de gestion du marché ont été fixées par convention du 13 septembre 1986 entre la coopérative et l'ODEM, après trois mois de fonctionnement expérimental du marché et plusieurs rencontres techniques.

Le marché est géré par un Comité de surveillance et de gestion composé des membres suivants :

- le gérant du marché désigné par la coopérative et salarié par elle à raison de 5 000 F par marché hebdomadaire, soit 20 000 F par mois ;
- 2 représentants des courtiers ("taiffé") agissant sur le marché;
- 2 représentants des commerçants de bétail ;
- 2 représentants des éleveurs membres de la coopérative ;
- 1 représentant des bouchers de Sofara ;
- 2 membres de droit désignés l'un par l'UDPM et l'autre par le chef d'arrondissement de Sofara.

Le chef de poste vétérinaire ODEM et le Responsable de l'Action Coopérative participent au Comité en tant que conseillers techniques.

Le Comité de surveillance est placé sous l'autorité du Bureau de la coopérative dont le trésorier général contrôle les comptes du gérant et gère les finances du marché.

La convention fixe l'emploi des recettes comme suit :

- fonds de roulement et de fonctionnement du marché 35 %
- autofinancement de la coopérative (compte ouvert à la Banque Nationale de Développement Agricole) 35 %
- remboursement de prêts ODEM 30 %

La clôture des comptes est mensuelle et la coopérative assistée par les agents de l'ODEM présente un compte d'exploitation annuel soumis à l'approbation de son conseil d'administration, de l'ODEM et du CAC de Djenné (Coopération).

Le Comité de Surveillance recrute un gardien salarié et deux auxiliaires ; toutes les autres personnes intervenant sur le marché (délivrance et perception des billets), le font gratuitement en tant que membres du Comité de Surveillance et de la coopérative (à l'exception du gérant salarié). Les agents d'élevage de l'ODEM assistent le gérant en matière de protection vétérinaire et de gestion ; il leur appartient de faire le suivi statistique du marché.

Le fonctionnement du marché est strictement réglementé.

1/ **Entrée et sortie des animaux** : les ruminants entrent par la porte Sud et les grands par la porte Nord où s'effectue la perception des taxes, sauf pour les bêtes enlevées en camion par les commerçants à la rampe d'embarquement (les commerçants paient préalablement leurs taxes et remettent leurs tickets à celui qui surveille l'embarquement).

Les animaux malades ou suspects sont interdits d'entrée au marché et ne peuvent être vendus que dehors, en attendant la réalisation prévue près de l'entrée nord d'un parc de vaccination, celle-ci est faite sur le tas ou au parc situé en dehors de la ville.

Le marché ferme vers 14 h et la pompe du puits est verrouillée sauf si des bêtes séjournent dans le marché.

2/ **Les taxes du marché** ont été fixées comme suit :

- taxe de marché : 50 F par ovin-caprin, 75 F par âne, 100 F par bovin, équin, camelin.
- taxe d'embarquement par camion à la rampe d'embarquement : 100 F par tête.
- taxe de séjour pour les animaux demeurant en attente ou embouche dans le marché : 25 F par jour.

La perception des taxes est faite comme suit :

- l'entrée au marché est gratuite ;
- à la sortie, les éleveurs paient pour les bête qu'ils ramènent sans les avoir vendues, les commerçants paient pour les bêtes qu'ils ont achetées, ceux qui enlèvent par camion payant en sus la taxe d'embarquement.

La procédure de paiement à la sortie est la suivante : les agents de perception (bénévoles de la coopérative) délivrent des tickets au conducteur des bêtes ; celui-ci va payer au guichet du bureau ; il remet ses tickets affranchis et sort avec ses bêtes.

3/ **Le règlement du marché** :

- interdit toute transaction à l'extérieur du marché sauf pour les bêtes reconnues malades ou suspectes de maladie par les agents d'élevage ;
- interdit toute intervention officielle dans l'enceinte du marché aux agents des services économiques, des douanes, de la gendarmerie et des Eaux et Forêts ; ceux-ci doivent exercer leurs fonctions à l'extérieur du marché ou contacter le Comité de gestion.

- Fait obligation au gérant du marché et aux agents bénévoles du Comité de Surveillance et de la Coopération d'assurer eux-mêmes la police du marché : saisie et expulsion des contrevenants aux règles, saisie des voleurs et remise aux autorités et à la gendarmerie et à l'extérieur du marché.

3 - IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES

3.1. ACTIVITE DU MARCHE.

Depuis son ouverture et jusqu'à novembre 1987, la fréquentation hebdomadaire du marché a été la suivante :

- bovins : 400 à 1 300 têtes
- ovins : 300 à 1 000 têtes
- caprins : 600 à 1 200 têtes
- asins : 150 à 400 têtes
- équins : 10 têtes au maximum

Le volume des transactions pour 1987 est présenté par les tableaux n°2 et 3.

Tableau n°2 - Fréquentation du marché de Sofara en 1987

Types	Nombre de têtes		% des ventes
	présentées	vendues	
- bovins	8 510	4 680	55
- ovins	4 805	2 886	60
- caprins	7 634	4 290	56
- asins	2 361	1 034	39
- équins	78	39	50
TOTAL	23 388	12 929	55

Tableau n°3 - Estimation du volume des transactions en 1987

Types	Prix moyen unité	Nombre de vendus	Total
Bovins	77 500 (1)	4 680	362 700 000
- boeufs	100 000		
- taurillons	75 000		
- génisses	85 000		
- vaches	50 000		
Ovins	15 000	2 886	43 290 000
Caprins	8 000	4 290	34 320 000
Asins	17 000	1 034	17 578 000
Equins	85 000	39	3 315 000
TOTAL		12 929	461 203 000

(1) Estimation du prix moyen tous types de bovins confondus.

La fréquentation du marché est excellente grâce à la publicité faite, grâce à la bonne coopération des éleveurs, des commerçants et des services de l'ODEM et de la Coopération, grâce enfin à la réputation rapidement acquise par le marché (cf. 3.2.).

Le volume des transactions est considérable :

- il représente dans l'année 0,5 % du total du cheptel bovins-ovins-caprins de la zone de l'ODEM ;
- il est de 8,9 millions de FCFA en moyenne par marché en 1987.

De fait, Sofara a été l'un des marchés les plus actifs et aux prix les mieux soutenus de la zone de l'ODEM.

Pour les douze mois de 1987, les recettes brutes du marché se sont élevées à 2 084 300 F :

- janvier	206 300	- juillet	147 525
- février	197 200	- août	106 250
- mars	199 175	- septembre	227 375
- avril	143 500	- octobre	204 125
- mai	121 700	- novembre	185 700
- juin	142 350	- décembre	203 100

La recette brute de la coopérative est de l'ordre de 40 000 F par marché et le bénéfice net de l'ordre de 30 000 F (déduction faite des salaires du gérant, du gardien et des auxiliaires, et des frais divers). Le marché assure à la coopérative un revenu net annuel de l'ordre de 1 600 000 FCFA. On a d'ailleurs vu que le fonctionnement du marché, du 15 juillet 1986 à novembre 1987, avait permis à la coopérative d'apporter 1 902 000 F à la réalisation et au fonctionnement du marché.

3.2. AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES DU MARCHÉ.

Avantages pour la coopérative.

La coopérative a une gestion et une situation financière saine : fin 1987, elle a remboursé 600 000 F à l'ODEM et dispose de 700 000 F sur son compte épargne BNDA. Il lui reste encore à ouvrir un compte courant.

Grâce à ses revenus et à sa bonne gestion, et avec la garantie de l'ODEM, la coopérative a obtenu un **crédit commercial de la BNDA de 7,5 millions** de FCFA à intérêt de 9 % avec lequel elle a acheté et vendu des bêtes ; ce crédit a été remboursé avant terme et a dégagé un bénéfice net de 385 000 F (5%). La coopérative a introduit une demande nouvelle de crédit de 8 millions de F.

Il est clair que si la coopérative persiste dans cette voie, elle acquerra rapidement une capacité d'auto-financement et d'investissement qui fera d'elle une **véritable entreprise pourvoyeuse de revenus et d'emplois.**

Avantages pour les éleveurs : un marché sécurisé.

La notion de marché sécurisé avancée par l'ODEM a été pleinement mise en oeuvre à Sofara.

- 1/ Le premier facteur de sécurisation est l'absence de toute tracasserie administrative et de toute ponction illégale à l'intérieur du marché. Les services fiscaux et de police ne sont pas empêchés de faire leur travail, ils sont tenus de le faire à l'extérieur et leur tâche est simplifiée, facilitée par l'organisation du marché (en particulier pour le contrôle des exportations).

Cette tâche est également facilitée par le fait que le **Comité de surveillance exerce lui-même la police** à l'intérieur du marché et bénéficie pour cela des connaissances et de l'expérience des éleveurs qui connaissent les marques des bêtes et savent qu'on ne brade pas à bas prix une bonne bête quand on en est le véritable propriétaire. 8 "térérés" (voleurs de bétail) ont été saisis au marché et remis à la gendarmerie, 102 bêtes ont ainsi été récupérées et remises à leurs propriétaires. Un cas particulier a fait beaucoup pour la réputation et la santé morale du marché et de la coopérative de Sofara : un voleur de 49 bêtes a été saisi ; leur propriétaire lointain (de San) a été identifié par la coopérative et a pu récupérer les bêtes que le voleur n'avait pas encore vendues en venant jusqu'à Sofara. A Sofara, il n'y a pas de vol dans le marché et le risque est grand d'essayer d'y vendre des bêtes volées.

- 2/ Le second facteur de sécurisation est la **protection sanitaire** assurée par le contrôle des bêtes à l'entrée. Celui-ci est fait par les agents d'élevage de l'ODEM mais aussi par les éleveurs volontaires de la coopérative qui surveillent les entrées : ils ont l'oeil connaisseur et il est de leur intérêt d'éleveurs de s'en servir. Cette protection sanitaire s'exerce sans pression pour obliger les bergers à payer des sommes indues.

- 3/ Le troisième facteur de la sécurisation est la **garantie pour les éleveurs de trouver des acheteurs et d'obtenir un prix correct.** Bien entendu, les transactions sont librement débattues entre acheteurs et vendeurs mais des éleveurs, des commerçants et surtout les "taïffé" (intermédiaires) sont membres de la coopérative et tenus entre eux à des relations saines. Les taïffé opérant sur le marché sont seulement ceux autorisés par le Comité de surveillance qui a d'ailleurs un "taïffé" délégué au contrôle de l'honnêteté des opérations.

En outre, par ses propres relations et par le canal de l'ODEM, la coopérative s'informe et informe ses membres sur les prix courants des bêtes dans la zone, ce qui situe la fourchette des transactions dans des limites raisonnables.

Enfin, l'intervention de la coopérative elle-même comme acheteur joue un rôle sur l'assainissement du marché et le niveau raisonnable des prix. Ceci contribue à expliquer le bon taux de vente des bêtes présentées (55 % sur le marché même) et le niveau soutenu des prix au producteur durant l'année 1987.

- 4/ Enfin, le quatrième facteur de sécurisation, globalisant les trois précédents, est le sentiment des éleveurs que **ce marché est le leur ; ils sont les partenaires des intermédiaires et des commerçants et non plus leurs proies et celles de tous les prédateurs qui saisissent l'occasion des marchés pour les pressurer.**



**LE MARCHE SECURISE A
BETAIL DE SOFARA
(MOPTI/MALI)**

Photo 50, 51, 52, 53: M. MONIMART.

Photo 50 La grande porte d'entrée du marché et le bureau avec son guichet.



Photo 51 La structure des murs: briques de banco et revêtement en briques cuites par les potières du SOFARA.

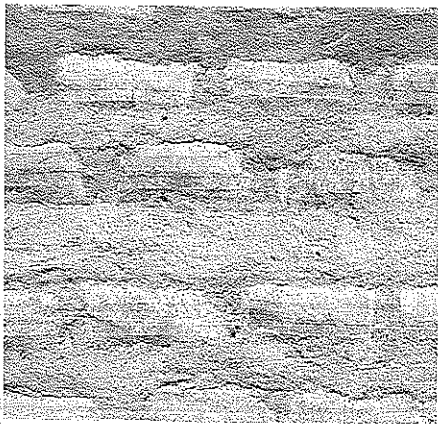


Photo 52 Détail de l'aspect du mur.



Photo 53 Embarquement du bétail pour l'exportation à la rampe d'embarquement du marché sécurisé de FATOMA.

SOFARA (MOPTI/MALI)

Photo 54, 55, 56, 57: M. MONIMART.

Photo 54, 55 Réunion entre les Cooperatives d'Éleveurs de SOFARA et de HOMBORI pour discuter du marché sécurisé à bétail.

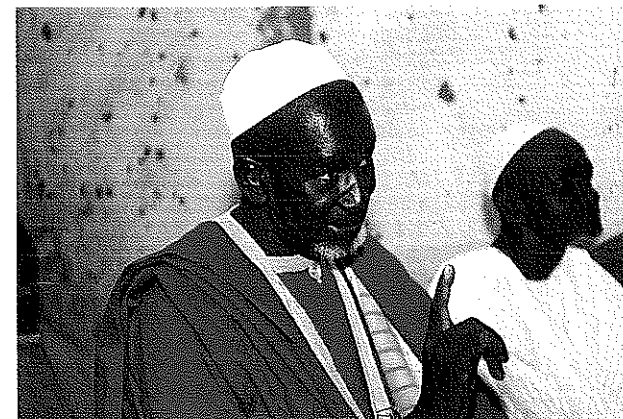
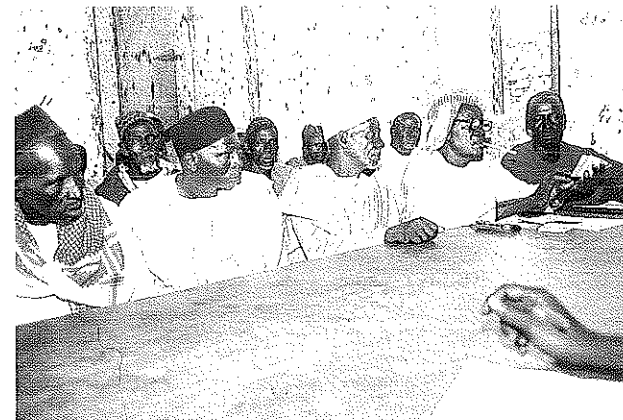
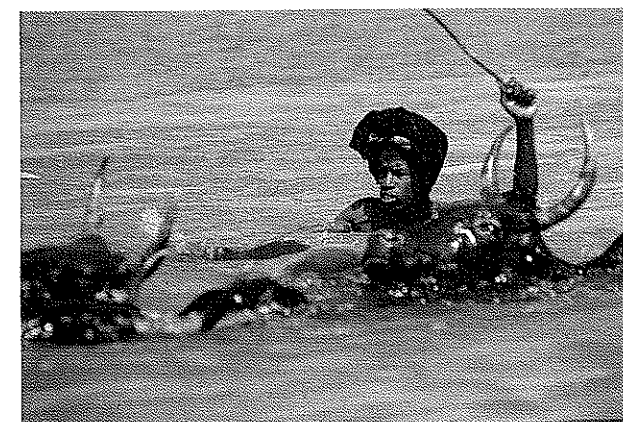


Photo 56, 57 SOFARA est aussi un point de traversée du fleuve pour l'entrée dans les bourgoutières du Delta Intérieur; traversée de novembre 1986.



Avantages pour la population de Sofara.

Le premier avantage se rapporte à la réalisation même du marché : la quasi totalité des investissements a profité directement aux travailleurs et artisans locaux. L'exemple significatif est celui de **l'Association des femmes de forgerons** : en un an et demi, en fabriquant 100 000 briques cuites, elles ont gagné 2 millions de FCFA et leur travail a reçu une formidable et méritée promotion.

Le second avantage est que, disposant de quelques crédits, la coopérative a développé des actions d'aide sociale : aide aux bergers accidentés, subvention au creusement d'un puits UNICEF, contributions diverses aux activités collectives, etc... La coopérative développe une sorte d'entraide interprofessionnelle et ses responsables expliquent clairement : **"si la coopérative veut être respectée par les autres, elle doit faire quelque chose pour eux;... quand il y a un problème à Sofara, toute la coopérative se lève"**. Cette attitude n'est pas de l'altruisme utopique mais du bon sens : tous les habitants de l'arrondissement vendent et achètent des bêtes et, maintenant, chacun encourage son voisin à aller vendre au marché de Sofara plutôt qu'ailleurs ou directement à des commerçants.

Enfin, le troisième avantage, sans doute le plus substantiel et le plus prometteur est que **Sofara tire profit du marché**. La ville a 8 000 habitants et chaque semaine, le marché fait 7 à 10 millions de chiffre d'affaires. Les commerçants et artisans de la place, les femmes qui vendent les produits transformés par elles-mêmes, les porteurs et porteuses d'eau, les producteurs et productrices agricoles de fruits, légumes, céréales, etc..., tous voient leurs activités rémunératrices augmenter.

Le marché à bétail de Sofara tend à en faire **une place commerciale** où chacun à son initiative peut essayer d'obtenir quelques gains nouveaux ou supplémentaires. Par cette conséquence aussi, le marché à bétail cogéré de Sofara devient l'affaire de tous, éleveurs ou non.

Avantages en termes de développement.

En février 1986, la coopérative s'était engagée aussi à entreprendre un programme de "bourgouculture". Le succès du marché ne l'a pas fait oublier : 10 ha de la mare de Forgho ont été ensemencés et régénérés avec l'appui de l'ODEM. Il est prévu que cette bourgoutière servira à fournir du fourrage vert aux laitières dont la production sera ainsi soutenue.

Il y a **une évidente convergence entre l'intérêt du marché et celui du développement local de l'élevage** : régénérer les bourgoutières et les pâturages, améliorer leur gestion et leur exploitation ainsi que celles des troupeaux contribueront à développer l'activité du marché et à soutenir les prix au producteur. Les responsables de la coopérative le comprennent et enageront sans doute plus fermement leurs adhérents et la population dans cette voie à l'avenir.

Un second aspect encore hypothétique est la promotion de l'arbre. La coopérative veut planter dans et autour du marché à bétail en 1988 ; il est souhaitable qu'elle reçoive l'appui et le conseil du Service Forestier et que cette opération soit menée à bien car son effet sur le monde des éleveurs serait particulièrement positif.

3.3. FACTEURS ET EFFETS DE REUSSITE.

Le premier et principal facteur de la réussite actuelle du marché de Sofara est **la coopération étroite et confiante entre la coopérative, l'ODEM et ses agents et l'agent de la coopération**.

Les éléments décisifs de cette coopération positive sont les suivants :

- La technique proposée, le marché sécurisé, est conforme aux intérêts de coopérateurs et a donné des résultats immédiatement tangibles (au point que le marché a autofinancé en partie sa propre réalisation).
- L'ODEM, du terrain à la Direction générale, a réagi rapidement aux demandes de la coopérative. Ce faisant, l'ODEM n'a pas agi aveuglément et démagogiquement : chaque demande a fait l'objet d'une enquête et d'une concertation avec la coopérative sur l'action qu'elle projetait. L'appui a été concerté et a fait l'objet de demande et d'accord **écrits**.
- L'ODEM a assumé le **risque nécessaire d'agir en assouplissant les règles administratives et bureaucratiques**, en limitant leurs effets contraignants et démobilisateurs (par exemple, en consentant dès mai 1986 un prêt de 500 000 F pour que le marché puisse être rapidement opérationnel).
- La collaboration entre les agents locaux de l'ODEM et de la Coopération et avec les autorités politiques et administratives a permis de débloquer rapidement certaines contraintes et de régler des conflits (par exemple, faire accepter par tous le principe que le marché est un lieu de commerce et non de perception de taxes et amendes et de répression). Cette conjonction a contribué à asseoir l'autorité de la coopérative et sa confiance en elle-même.
- Enfin, l'exercice de cette assistance continue pour une opération matériellement et financièrement très importante, n'a pas dévié vers la prise en main de la coopérative par l'ODEM et la Coopération : **c'est le bureau qui décide seul** et qui, de ce fait, est enclin à écouter avec confiance et attention les remarques et propositions qui lui sont faites par les agents.

Un second facteur est la place accordée à la formation et à l'animation. Pour l'essentiel, la formation est continue et directement donnée par le chef de poste vétérinaire et l'agent de la Coopération de Sofara. Elle s'accompagne de l'organisation de visites de réalisations auxquelles l'ODEM a participé : ainsi des coopérateurs de Sofara avaient visité le marché sécurisé de Fatoma, le premier créé et géré par l'ODEM.

L'ODEM a une **petite cellule audio-visuelle** récemment formée et équipée pour la réalisation de diaporamas. L'un d'eux, fait sur le marché de Fatoma, a été projeté à Sofara et la coopérative a voulu en avoir un sur son propre marché. Sa réalisation sur place a donné lieu à une participation extrêmement positive des coopérateurs et de la population, chacun expliquant ou montrant ce qui devait figurer sur les photographies et dans le texte. Dès sa réalisation par l'équipe audio-visuelle, seule et en trois mois, le diaporama a été projeté avec succès à Sofara et dans les zones de l'ODEM.

Après l'avoir vu, la coopérative de Hombori a organisé une visite de ses responsables de l'ODEM. Les échanges furent particulièrement fructueux, après les nécessaires proclamations de félicitations qui s'adressent aux individus et aux organisations. Les problèmes ont été étudiés, les comptes ont été examinés ainsi que la manière de les tenir et les procédures à suivre, le marché a été visité. Comme il se doit, et avant le fête, des défis ont été proclamés et rendez-vous a été pris pour en juger.

Les succès enregistrés par le marché sécurisé cogéré de Sofara et l'animation faite autour ont un effet multiplicateur : 5 marchés sont en chantier à la demande des coopératives et sur le modèle de celui de Sofara.

Un troisième facteur mérite une grande attention : c'est le soutien ferme et continu, administratif et politique, apporté par l'ODEM à ses agents de base à Sofara et à Djenné qui épaulent la coopérative. La création du marché sécurise et heurte les intérêts privés de certains commerçants et soulève une opposition des services qui comprennent leur interdiction d'intervention sur le marché comme une atteinte à leurs prérogatives et à leurs privilèges. La cible immédiate de cette opposition est naturellement l'agent de terrain, cheville ouvrière mais maillon faible dont on peut obtenir le renvoi ou le déplacement sous tous les prétextes.

Les coopérateurs ne s'y trompent pas en faisant valoir comme première exigence la protection des agents qui les aident. L'appui des autorités politiques et administratives est acquis à Sofara mais celui de l'autorité de l'ODEM est décisif : il conforte la confiance entre l'agent et son service et entre les coopérateurs, l'agent et le service.

Ce facteur décisif ne figure pas dans les lois, les règlements et les conventions ; il fait souvent l'objet de proclamations d'intention ; dans le cas de Sofara, il est mis en pratique et enseigné ; l'un des visiteurs de Hombori l'a fort bien compris en concluant : "Il faut souder les gens, tous les gens, plus."

4- CONCLUSIONS.

L'expérience de la coopérative des éleveurs de Sofara est significative des facteurs qui conduisent à la réussite d'une action collective : technique simple, applicable et maîtrisable par les responsables répondant à un **besoin exprimé** concrètement et donnant des **résultats immédiatement profitables, assistance rapide** et adaptée, garantissant sa **continuité** et visant la **formation et la promotion des responsables**.

Cette expérience est aussi un concours particulier mais réel à la lutte contre la désertification et pour le développement : le marché sécurisé à bétail facilite le destockage et la commercialisation du bétail parce qu'il a la confiance de l'éleveur qui en fait "son" marché ; à terme, il engage l'éleveur dans des actions de régénération des pâturages et de gestion des troupeaux et de l'espace pastoral. Le marché sécurisé à bétail, action sectorielle, est sans doute l'un des leviers par lequel le monde des éleveurs peut être engagé résolument dans la lutte contre la désertification au Sahel.

MISES EN DEFENS DE DJIBO ET DE SE-GANOVA SOUM – BURKINA FASO

par
Manfred GRAF, P.A. CILSS, DJIBO
Thomas SOMMERHALTER, PAE, DJIBO
avec la collaboration de
Marie MONIMART, Club du Sahel,
R. M. ROCHETTE, P.A. CILSS

Décembre 1987